

# FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

PPCR/SC.11/6/Rev.1

15 octobre 2012

---

Réunion du Sous-comité du PPCR  
Istanbul (Turquie)  
1<sup>er</sup> novembre 2012

Point 7 de l'ordre du jour

## **PROPOSITION D'ALLOCATION DES RESSOURCES DU PPCR**

## DECISION PROPOSEE

Le Sous-comité du PPCR a examiné le document PPCR/SC.11/6/Rev.1, *Proposition d'allocation des ressources du PPCR*, et décide

[d'allouer des ressources supplémentaires sous forme de dons et d'apports de capital pour augmenter l'allocation indicative aux pays pilotes, comme présenté à l'option [1] [2] [3]. Le Sous-comité prie l'Unité administrative des CIF d'informer les pays de cette décision et d'inviter les BMD à œuvrer avec les pays pour programmer les ressources supplémentaires conformément aux objectifs de leur SPCR. Les pays pilotes qui avaient obtenu une allocation indicative égale aux ressources demandées dans le SPCR devraient être invités à préparer des notes sur les idées de projet concernant l'utilisation des ressources supplémentaires, conformément aux principes du SPCR existant, et à communiquer la ou les propositions au Sous-comité aux fins d'approbation par courrier.]

ou

[de limiter les promesses de dons et d'allouer à parts égales les apports de capital disponibles aux cinq pays pilotes qui ont reçu un maximum de 36 millions de dollars à titre de crédits (Bolivie, Cambodge, Mozambique, Népal, Zambie). Le Sous-comité prie l'Unité administrative des CIF d'informer les pays de cette décision et d'inviter les BMD à œuvrer avec les pays pour programmer les ressources supplémentaires correspondant aux projets et programmes proposés dans le SPCR approuvé.]

ou

[d'allouer des ressources supplémentaires sur une base concurrentielle pour promouvoir le secteur privé et l'innovation et approuve les procédures présentées à l'option [1][2] pour l'allocation des ressources de réserve, y compris les procédures proposées pour le choix et l'approbation des projets. Le Sous-comité convient que la responsabilité d'examiner et de noter les idées de projet devrait être confiée à [...] et approuve les critères de classement des propositions reçues. Le Sous-comité convient qu'un montant de [40-50 millions] de dollars devrait être alloué au titre du premier cycle de financement sur la réserve, étant entendu que la plus grande partie des ressources seraient offertes sous forme de financement concessionnel. Le Sous-comité invite l'Unité administrative des CIF à prendre, en concertation avec le Comité des BMD, des mesures pour lancer le premier cycle de sélection des propositions devant être financées sur la réserve.]

## **I. INTRODUCTION**

1. À sa réunion de mai 2012, le Sous-comité du PPCR a examiné le document PPCR/SC.10/9, *Allocation des ressources du PPCR*, et discuté des options proposées pour l'allocation des fonds du PPCR qui n'ont pas encore été théoriquement alloués aux programmes des pays pilotes.
2. Le Sous-comité est invité à examiner ces options en vue de prendre une décision sur l'allocation des ressources supplémentaires du PPCR.

## **II. RESSOURCES DU PPCR NON ALLOUEES DISPONIBLES**

3. À l'heure actuelle, 122 millions de dollars d'engagements de contributions au PPCR n'ont pas encore été alloués à une fin particulière dans le PPCR.

## **III. OPTIONS POUR AUGMENTER L'ALLOCATION INDICATIVE AUX PAYS PILOTES**

4. Trois options visant à augmenter les allocations indicatives à un sous-groupe de pays pilotes sont proposées ci-dessous.

### *Option 1 :*

5. Dans le cadre de cette option,
  - a) tout pays pilote ayant reçu un maximum de 36 millions de dollars à titre de crédits recevra une allocation supplémentaire de 7,6 millions de dollars à titre de crédits (Bolivie, Cambodge, Mozambique, Népal et Zambie) ;
  - b) chaque pays participant aux programmes régionaux des Caraïbes et du Pacifique recevra une allocation supplémentaire de 5 millions de dollars à titre de dons (Dominique, Grenade, Haïti, Jamaïque, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Tonga) ;
  - c) le Tadjikistan et le Yémen recevront chacun une allocation supplémentaire de 19,5 millions de dollars à titre de dons.

### *Option 2 :*

6. Dans le cadre de cette option :
  - a) tout pays pilote ayant reçu un maximum de 36 millions de dollars à titre de crédits recevra une allocation supplémentaire de 7,6 millions de dollars à titre de crédits et de 5,5 millions de dollars à titre de dons (Bolivie, Cambodge, Mozambique, Népal et Zambie) ;
  - b) chaque pays participant aux programmes régionaux des Caraïbes et du Pacifique recevra une allocation supplémentaire de 5 millions de dollars à titre de dons (Dominique,

Grenade, Haïti, Jamaïque, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Tonga) ;

- c) le Tadjikistan et le Yémen recevront chacun une allocation supplémentaire de 5,5 millions de dollars à titre de dons.

*Option 3 :*

7. Dans le cadre de cette option :

- a) tout pays pilote ayant reçu un maximum de 36 millions de dollars à titre de crédits recevra une allocation supplémentaire de 7,6 millions de dollars à titre de crédits (Bolivie, Cambodge, Mozambique, Népal et Zambie) ;
- b) chaque pays participant aux programmes régionaux des Caraïbes et du Pacifique recevra une allocation supplémentaire de 7,6 millions de dollars à titre de dons (Dominique, Grenade, Haïti, Jamaïque, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Tonga) ;
- c) le Tadjikistan et le Yémen recevront chacun une allocation supplémentaire de 7,6 millions de dollars à titre de dons.

**IV. RESTRICTION DES PROMESSES DE DON ET ALLOCATION DES APPORTS DE CAPITAL DISPONIBLES**

8. Dans le cadre de cette option, il faudrait allouer de manière prudente les ressources du PPCR, en limitant l'utilisation du montant restant des dons promis mais non alloués (84 millions de dollars), afin de ménager une marge de manœuvre permettant de faire face à l'évolution des circonstances.

9. Les crédits non alloués de 38 millions de dollars seront alloués aux cinq pays pilotes ayant reçu un maximum de 36 millions de dollars à titre de crédit (Bolivie, Cambodge, Mozambique, Népal et Zambie). Un montant supplémentaire de 7,6 millions de dollars à titre de crédit sera alloué à ces cinq pays.

**V. DEMARCHE A SUIVRE POUR ALLOUER LES RESSOURCES SUPPLEMENTAIRES SUR UNE BASE CONCURRENTIELLE EN VUE DE PROMOUVOIR LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVE ET L'INNOVATION**

10. Durant la discussion sur l'utilisation de la réserve du PPCR et lors des consultations intersessions, le Sous-comité du PPCR s'est déclaré intéressé par l'utilisation des fonds de réserve pour promouvoir : a) la participation – directe et indirecte – du secteur privé ; b) l'adoption d'une orientation innovante et fondée sur les résultats. Cette option propose d'allouer les ressources supplémentaires du PPCR par un processus concurrentiel.